



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
http://www.sies.fr

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

COMMISSIONS PARITAIRES Avancement d'échelon

RETARD D'INSPECTION ET REVALORISATION DE LA NOTE PÉDAGOGIQUE.

Jusqu'en 2013 un professeur Certifié ou d'EPS qui n'avait pas été inspecté depuis plus de 5 ans voyait sa note pédagogique augmentée d'un point pour l'avancement d'échelon. Ce dispositif ne s'appliquait pas aux PLP. Une autre règle s'applique pour les Agrégés.

Le **SIAES - FAEN** dénonce chaque année lors des CAPA et Groupes de Travail et dans ses publications le préjudice subi par les professeurs dans cette situation. En effet, l'augmentation d'un point de la note pédagogique s'avère généralement insuffisante pour compenser les effets du retard d'inspection. D'autre part, les inspecteurs considèrent cette augmentation comme un prêt. Lors de l'inspection suivante, ils prennent la note d'inspection précédente comme base pour procéder à une augmentation et refusent d'appliquer l'augmentation à partir de la note pédagogique augmentée d'un point.

Un collègue qui avait obtenu une note d'inspection de 43/60, voyait sa note pédagogique passer à 44/60 après 5 ans sans inspection. Lors de l'inspection suivante, malgré une augmentation de deux points, sa note d'inspection était 45/60.

Lors du Groupe de Travail du 26 novembre 2013, un nouveau dispositif a fait l'objet d'une discussion entre les syndicats et l'administration avant d'être adopté. Son principe consiste à **augmenter la note pédagogique d'un nombre de points égal à la différence entre la note médiane de l'échelon actuellement détenu et la note médiane de l'échelon détenu lors de la précédente inspection.** Le **SIAES - FAEN** a soutenu cette proposition. Ce dispositif est entré en vigueur à compter de 2013-2014 pour les professeurs certifiés, les professeurs d'EPS et PLP. Les points supplémentaires seront uniquement attribués pour l'avancement d'échelon (prêt). **Cette règle s'applique également pour la promotion à la hors classe.**

Augmentation de la note pédagogique

<u>Certifiés</u>		Echelon détenu actuellement						
		5	6	7	8	9	10	11
Echelon détenu lors de la dernière inspection	1 à 4	+1	+2	+3	+4	+6	+8	+10
	5		+1	+2	+3	+5	+7	+9
	6			+1	+2	+4	+6	+8
	7				+1	+3	+5	+7
	8					+2	+4	+6
	9						+2	+4
	10							+2

Les Commissaires Paritaires Académiques et les responsables du SIAES - SIES/ FAEN sont à votre disposition.

Commissaires Paritaires Certifiés : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE
Virginie VOIRIN (VERNEUIL) - Thomas LLERAS - Fabienne BAZZICONI

Commissaires Paritaires Agrégés : Denis ROYNARD - Jean Pierre BAZZICONI - Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID

Commissaires Paritaires EPS : Jean Luc BARRAL - Marie Christine GUERRIER Responsable EPS : Christophe CORNEILLE

Responsable PLP : Eric PAOLILLO

N'hésitez pas à nous contacter, pour plus de détails, par téléphone, mail ou courrier :

Secrétaire Général - Délégué au Rectorat tous corps : Jean-Baptiste VERNEUIL ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Le SIAES - SIES/ FAEN, LE syndicat INDÉPENDANT !
Syndicat indépendant ACADÉMIQUE, NATIONAL, FÉDÉRÉ.
DEUXIÈME SYNDICAT de l'académie tous corps confondus.

- Deuxième syndicat pour les Professeurs Agrégés.
- Deuxième syndicat pour les Professeurs Certifiés.
- Deuxième syndicat pour les Professeurs d'EPS.
- Quatrième syndicat pour les Professeurs de Lycée Professionnel.